

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

**OBJET :
AUTORISATION
DE
DEROGATION
AU PRINCIPE DE
REPOS
DOMINICAL DES
SALARIÉS EN
2022 – AVIS DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 07.12.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07.12.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **22 DEC. 2021**

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme GRANIER Priscillia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme GAÏANI Audrey donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme LACOMBE Martine donne procuration à M. ROSSICH Thierry,

Absents :

Mme CAFFIER Karole,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015, dite loi Macron, les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés (ouvertures de commerces le dimanche) ont changé.

Lorsque le Maire souhaite accorder cette dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche, un avis du Conseil Municipal est dorénavant requis.

Monsieur le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie, par courrier en date du **17 septembre 2021**, a précisé, après concertation avec les commerçants locaux, les dates souhaitées pour **2022**.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces, hors concessions automobiles :

- Les 16 et 23 janvier 2022, 1^{er} et 2^{ème} dimanches des soldes d'hiver,

Les 26 juin et 03 juillet 2022, 1^{er} et 2^{ème} dimanches des soldes d'été,

- Le 29 mai 2022, fête des mères,
- Le 19 juin 2022, fête des pères,
- Le dimanche de la fête du Cassoulet 2022,
- Les 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022, avant les fêtes de Noël.

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du **25 août 2021** du **Conseil National des Professionnels Automobiles**, nous informant des dates nationales pour **2022** des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- **Les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et le 16 octobre 2022.**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déroger au repos dominical aux dates précitées et précise qu'il a sollicité l'avis de la communauté de communes par courrier en date du 4 octobre 2021, conformément à la réglementation.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE les dérogations au repos dominical aux dates précitées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 décembre 2021




Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
22 DEC. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
21 DEC. 2021
Par publication le :
22 DEC. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 011-211100763-20211213-DB2021306-DE